

*Avant d'ouvrir la séance du conseil municipal, Mr le Maire invite les membres présents à respecter une minute de silence en mémoire de Mario CATTANEO, décédé le 03 août 2020,
Qui fut conseiller municipal de la commune de Saint Vital de 1971 à 1983.
« Respect et hommage pour son engagement dans la vie de sa Commune »*

BULLETIN MUNICIPAL de SAINT-VITAL n° 308
Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du **11 septembre 2020**

Date de convocation 07 septembre 2020

Conseillers Municipaux en exercice	15
Conseillers Municipaux présents	13
Conseillers Municipaux votants	13

L'an deux mille vingt, le onze du mois de septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à mairie, sous la présidence de M. Serge DAL BIANCO.

Présents :
Serge DAL BIANCO, Gilles BALLAZ, Marie-Hélène BOCQUIN, Betty BOUVIER, Michel BUGAYSKI, Thierry CHAMIOT, Rachel CUVEX-MICHOLIN, Raphaël GROS, Jean-Paul MERMOZ, Gauthier MESTRALLET, Bruno PALENI, Marie-Noëlle RICHON, Alain SIBILLE.

Excusés : Pascal BINET, Dominique LAVOINE.

Secrétaire de séance : Raphaël GROS

Approbation du Compte-Rendu des séances du conseil municipal du 19 juin 2020 et du 10 juillet 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 19 juin 2020 et de celle du 10 juillet 2020.

1. Demande de subvention : Fonds d'Urgence aux Collectivités COVID 19

20200911-19

Le Maire informe l'assemblée que le Département a mis en place un fonds d'urgence COVID 19 afin d'aider les collectivités à financer les achats (gel hydro alcoolique, masques...).

Le montant maximum de la subvention pouvant être allouée est fixé en fonction du nombre d'habitants, soit pour ST-Vital 2000.00 €

Le montant des dépenses s'élève à 2 514.46 €

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité afin de :

Solliciter le Département pour l'attribution d'une subvention au titre du fonds d'urgence COVID,

Autoriser le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

2. Formation élus

20200911-20

Le Maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L 2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2% des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Monsieur le maire rappelle que conformément à l'article L 2123-13 du code général des collectivités territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité et adopte le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2 % du montant des indemnités des élus.

3. CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales): renouvellement convention

20200911-21

Le Maire rappelle que le Centre de gestion propose de longue date aux collectivités et établissements publics qui le souhaitent, de lui confier, par convention, une mission facultative de suivi et d'instruction des dossiers CNRACL dans le cadre de prestations soumises à participation financière.

La nouvelle convention de partenariat, signée entre le Cdg73 et la Caisse des dépôts couvre la période 2020/2022. Cette convention instaure une mission supplémentaire pour les centres de gestion, qui conduit à organiser des rendez-vous individuels au profit des agents à 5 ans des droits à retraite, afin de réaliser des accompagnements personnalisés retraite (APR).

La mise en œuvre de ces entretiens nécessitera la fiabilisation, en amont, du Compte individuel retraite (CIR) de chaque agent concerné afin d'apporter, lors de ces APR, une information la plus précise et la plus complète possible.

L'exercice de cette mission facultative génère des coûts significatifs pour le Centre de gestion, qui ne sont pas entièrement couverts par la contribution financière versée par la Caisse des Dépôts et qui nécessitent par conséquent une contribution financière des collectivités.

Il est rappelé que la signature de la convention ne contraint nullement la collectivité à confier l'instruction de tous les dossiers de retraite des agents au Centre de gestion mais il permet de pouvoir bénéficier de son appui en cas de besoin.

Ainsi, dans l'hypothèse où les services n'adressent pas de dossiers individuels au Centre de gestion, la signature de la convention n'entraînera aucune facturation. En conséquence, le Maire propose à l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer la convention avec le Centre de gestion pour la période 2020-2022.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité en faveur de cette convention annexée à la présente délibération, et autorise le Maire à signer la convention relative à l'intervention du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL, à compter du 1er janvier 2020 pour une durée de trois ans.

4. Rentrée des classes

Regroupement pédagogique des écoles de St-Vital et Montailleur :

94 élèves ont repris la classe dans les deux écoles, dont 55 élèves pour St-Vital et 39 pour Montailleur.

Saint-Vital : 55 enfants Mme Emilie HENRIOT (directrice) CE1 : 11 – CE2 : 7

Mme Christine VILLENEUVE CE2 : 7 – CM1 : 11

Mme Lina MAHIOUZ/Mme Hélène TUAL-MANUSE CM1 : 10 – CM2 : 9

Montailleur : 39 enfants Mme Blandine ALBRIEUX (directrice) GS : 11 - CP : 8

Mme Anne BAIWIR PS : 9 – MS : 11

Affaires diverses :

Avant d'aborder les questions diverses, Mr le Maire rappelle les noms des conseillers municipaux retenus pour participer aux commissions opérationnelles ouvertes d'Arlysère :

- Programmation et coordination culturelle : Pascal BINET
- Petite enfance, jeunesse et personnes âgées : Betty BOUVIER
- Eclairage public et économies d'énergie dans les bâtiments : Gilles BALLAZ
- Déchets et valorisation : Marie-Hélène BOCQUIN
- SCOT Droit des Sols : Michel BUGAYSKI
- Aménagement des zones : Jean-Paul MERMOZ

Photovoltaïque à la gravière

La société RES de Villeurbanne a fait une présentation de son projet en Mairie. Elle envisageait d'aménager la quasi-totalité du site. Cela ne correspond pas aux attentes de la Commune. De plus, les retombées économiques pour la commune n'étaient pas à la hauteur de ce qui est attendu.

La Municipalité qui veut préserver le lac et ses rives comme site naturel, voué à la promenade et à la pêche va donc chercher d'autres opérateurs pour équiper en énergie photovoltaïque, seulement une partie du terrain.

Mr le Maire rappelle que le but de cette installation est de participer à la production d'énergie renouvelable nécessaire sur le territoire, avec en retour une recette locative suffisante qui permettrait d'entretenir et d'améliorer le site du lac.

OPAC

Mr le Maire fait un résumé des réunions et des avancées promises par l'OPAC, tant sur la protection du lotissement Chemin des Moyes, que du réaménagement du bassin de rétention.

La commune sera vigilante sur la réalisation des travaux et notamment les enrochements bétonnés du bassin. Afin de réguler les écoulements des eaux pluviales, une bordure sera implantée le long du Chemin des Moyes, le grillage autour du bassin sera totalement refait, une haie bordera le lotissement. Par ailleurs l'OPAC va nettoyer le terrain en friche.

Eaux pluviales Chemin des Moyes

Arlysère a fait réaliser, à la demande de la commune, une visite par caméra des canalisations existantes. Un bureau d'étude va être missionné par la commune pour envisager toutes les solutions possibles afin d'améliorer la situation lors des pluies intenses au niveau de l'exutoire, au croisement du Chemin des Moyes et de la Route des Chavannes :

- Etude de réalisation d'une retenue d'eau en amont de la Route des Chavannes afin de réduire les débordements sur la route tout en évitant de surcharger le réseau des eaux pluviales existant.
- Etude de toutes les améliorations hydrauliques possibles en amont du Chemin des Moyes et sur tout le bassin versant.
- Un diagnostic de l'état et des capacités des canalisations existantes sera réalisé.
- Les avaloirs et les grilles seront contrôlés.
- Le fossé entre l'école et le hangar communal sera curé.

Passage à gué sur le Seuil du Fournieux à Moratier

Ce passage à gué, dessert des parcelles situées sur le territoire de la commune de Montaille. Lors d'une crue en 2019, le passage à gué a été emporté par le courant. Tour à tour la municipalité a interrogé le RTM, le SISARC, pour trouver le bon interlocuteur. Ce passage à gué sert aussi de correction torrentielle aux excès du Fournieux, semblent convenir les techniciens du SISARC.

Dans cette hypothèse, ces travaux seraient pris en charge par le SISARC dans le cadre de la compétence GEMAPI, pour conserver la fonction de « correction torrentielle » de l'ouvrage et préserver le passage à gué.

Enfouissement de la ligne 20 kv qui subsiste sur l'emprise des trottoirs

Enedis doit enfouir ce tronçon de ligne, le fourreau est déjà mis en place. La municipalité a relancé Enedis en vain pour l'instant. L'enrobé des trottoirs ne pourra être réalisé avant la dépose de cette ligne (5 supports disparaîtront de l'entrée du village).

Contact avec le CAUE pour le bâtiment préau

Le CAUE (Conseil d'Architecture Urbanisme et Environnement) a été sollicité par la mairie pour l'aider dans la réflexion sur le devenir du bâtiment près de la mairie (ancien préau et anciens bâtiments pompiers).

Cette réflexion devra tenir compte de tous les aspects d'urbanisme et de services à créer pour que cet espace soit le plus polyvalent possible. Une première réunion est programmée en mairie le 6 octobre à 14h30.

Renégociation contrats d'assurance avec Groupama

Les contrats d'assurances nécessaires à la commune ont été réexaminés et adaptés. Ces différentes adaptations ont permis un gain de 23% par an.

Renégociation d'un des emprunts souscrits auprès de la Caisse d'épargne

La municipalité rembourse deux prêts à ce jour. Un pour l'école qui se termine fin avril 2024.

Un second prêt pour la salle polyvalente qui s'achève en 2031.

Il serait possible en renégociant celui-là de dégager une capacité de financement supplémentaire de 8000€ par an.

Du fait d'un rééchelonnement des échéances, la commune pourrait alors réemprunter dans de bonnes conditions.

Rencontre avec le correspondant travaux du réseau ORANGE

Evocation des problèmes liés au réseau actuel. Point faible du réseau situé vers Frontenex.

La municipalité demande à Orange d'améliorer la fiabilité du réseau, en attendant la fibre qui est annoncée pour 2021, 2022. Une étude est en cours.

Réfection du toit du bassin du Chef-Lieu et d'un chéneau de l'église

La mairie a sollicité une entreprise pour réparer le faitage du toit du bassin envolé lors de la dernière tempête, en même temps que le chéneau de l'église.

Commission Animation

Il y a 9 associations sur la commune.

La reprise de l'association « **multi activités** » est évoquée. Cette association qui a beaucoup participé à l'animation de la commune ces dernières années est actuellement en « sommeil ». Un appel aux volontaires est lancé pour faire revivre cette association. Vous pouvez contacter le président de la commission animation Pascal Binet au : 06.86.02.98.13

Visite de sécurité de la MAS le 21 sept : Mr le Maire représentera la commune.

Plateau surélevé chemin de barral : ces travaux, prévus de longue date, réalisés conjointement avec la commune de Frontenex, devraient démarrer prochainement.

L'association « Octobre Rose » organise sa marche annuelle depuis Frontenex en traversant la commune de Saint Vital le 4 octobre entre 9h30 et 11h30.

Problème d'excès de vitesse sur la commune

Comme dans la plupart des communes, le niveau de vitesse des véhicules est souvent excessif. Plusieurs personnes se sont plaintes de la vitesse des véhicules et des motos sur la commune, malgré les aménagements récemment réalisés. Un test pourrait être fait sur une route communale avec des feux tricolores associés à un radar pour faire stopper les véhicules qui roulent trop vite.

Bibliothèque municipale

A partir du 15 septembre, l'équipe de la bibliothèque est heureuse d'accueillir à nouveau les lecteurs dans ses locaux, en respectant les règles sanitaires liées au COVID.

Le catalogue en ligne mis en place lors du confinement est conservé et utilisable sur le lien <https://bibliotheque-saintvital.fr>

La bibliothèque organise un « **Apéro p'tits loups** » à l'attention des futurs jeunes lecteurs nés ou adoptés en 2019, avec leurs familles.

Rendez-vous le samedi 26 septembre à 11H00 à la bibliothèque.

L'Expo photo « Saint Vital de 1900 à 2000 »

Réalisée par Mme Simon avec le concours de la commission animation de la commune, cette exposition devrait être présentée pendant les vacances de Toussaint dans la salle polyvalente.

Le groupe melt'in potes assurera l'animation musicale lors du vernissage.

Nos amis les chiens

Si la commune a pour mission de garantir la propreté de ses espaces publics, il appartient aussi à chacun de respecter son environnement en faisant preuve de civisme, notamment pour les déjections canines. Ces pollutions posent de véritables problèmes d'hygiène et de dégradation de notre cadre de vie.

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Les propriétaires de chiens doivent assumer la propreté de leurs promenades et procéder immédiatement au ramassage des déjections.

Des distributeurs de sacs ont été installés à différents endroits : à l'aire de jeux et au terrain de foot situé à côté de la mairie.

Le Maire rappelle l'Arrêté Municipal du 12 septembre 2014 portant sur la divagation des chiens dans l'espace public.

« **1-2** Tout animal domestique, circulant sur les voies ouvertes à la circulation publiques et dans les lieux ouverts au public, doit être tenu en laisse.

1-4 L'accès des aires de jeux est strictement interdit à tout animal domestique ».

Etat Civil

- Naissance de Gianni, fils de Lucille CHAMBIOT-MAITRAL et de Kévin DUCROCQ, le Conseil Municipal adresse ses félicitations aux parents et ses meilleurs vœux de bonheur au bébé.

- Mariages de :

Sandra BOCHET et Nicolas CHAPEL,

Pauline LEGOUGE et Jérôme PERNET, le Conseil Municipal leur adresse ses meilleurs vœux de bonheur.

- Décès de :

Charles FOUQUEREAU, Paul UGO, Marius et Gisèle CATTANEO, le Conseil Municipal adresse ses sincères condoléances à leurs familles.

Vu pour être affiché le 18/09/2020 conformément à l'article 2121-25 du CGCT.